



# Règlement du concours

## JORDI D'Or Photographique – Avril 2010

À télécharger sur [www.perpignan.cci.fr](http://www.perpignan.cci.fr)



### Article 1 : Participants

Organisé par le festival Off de Perpignan, ce concours est ouvert à tous. Sont exclus de toute participation, les membres du jury, le bureau de l'association et le vainqueur Jordi d'Or de l'année précédente.

L'exposition se déroulera du mercredi 21 au mercredi 28 avril 2010.

### Article 2 : Thème

Le thème est libre. Il s'agit de présenter une collection, un ensemble de prises de vue ayant une harmonisation.

### Article 3 : Modalités de participation

- Chaque participant présentera une collection de 5 photos noir et blanc, ou couleur
- Il indiquera au dos de chaque photo le titre de la collection et son ordre de présentation : 1 à 5
- Ces photos n'auront jamais été primées sur un des concours du Off
- Chaque participant certifie qu'il est l'auteur des photos présentées et possède les droits de diffusion
- Les auteurs présentent leurs œuvres sur un support 40cm x 50cm, avec un format des photos minimum de 20cm x 30cm. Prévoir un support rigide (épaisseur 2mm maximum), les 50 collections retenues seront encadrées par le service décoration de la ville de Perpignan
- Chaque participant remettra la fiche jointe en annexe avec sa collection de 5 photos.
- Les collections seront soumises à un jury d'admission afin de choisir les 50 exposées
- Les 50 collections retenues seront présentées au couvent des minimes à Perpignan

### Article 4 : Jury

- Les différents jurys (admission et qualification) sont composés de personnalités issues du monde de la photo, des arts et du comité de pilotage du Off, avec la participation d'un juge de la Fédération Catalane de Photographie.
- Pour garder toute confidentialité lors du jugement, les photos seront identifiées par l'organisation, uniquement avec le titre de l'exposition
- Le critère d'évaluation est lié au regard de l'auteur sur sa collection et non pas sur la chose regardée

### Article 5 : Prix

Le concours est doté de plusieurs prix :

- 1<sup>er</sup> prix : Meilleure collection « Jordi d'Or ». Lot + dotation d'une valeur de 700 €
  - 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> nominés Meilleure collection : Diplôme
- 2<sup>ème</sup> prix : Meilleure photo (choisie parmi toutes les collections reçues). Diplôme+dotation d'une valeur de 300€
  - 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> nominés Meilleure photo : Diplôme
- 3<sup>ème</sup> prix : Prix local (meilleure collection d'un auteur résidant dans les PO). Diplôme + cadeau des commerçants de Perpignan d'une valeur de 200 €

Les prix ne sont pas cumulables.

La proclamation des résultats et la remise des prix se dérouleront le **mercredi 21 avril 2010**, jour de l'inauguration, à 18h (à confirmer).

Nous pouvons expédier les prix à la demande des auteurs, en port dû, dans un délai de 6 mois.

### Article 6 : Participation

La participation à ce concours est gratuite. Les frais d'expédition ne sont pas remboursés.

### Article 7 : Date limite de réception des collections

Les photos parviendront à la CCI par courrier ou dépôt à l'accueil de la CCI avant le **lundi 29 Mars 2010, 17h00**.

### Article 8 : Responsabilité

- Le fait de participer à ce concours entraîne l'acceptation pleine et entière de ce présent règlement.
- Les photos sont libres de tous droits, de propriété intellectuelle, artistique ou autres que pourraient détenir des tiers. Chaque participant est responsable vis-à-vis de l'association « Off de Perpignan » du respect de cette obligation et des conséquences que le manquement à cette obligation entraînerait pour l'association. Les organisateurs ne pourront en aucun cas être tenus pour responsables en cas de contestation ou de litiges.
- Les participants qui n'auraient pas expressément indiqué le contraire, autorisent l'association « Off de Perpignan » à reproduire leurs photos pour toutes publicités ou promotions en lien avec l'association, sans contre partie financière et sans limitation de durée. Bien, évidemment, l'association s'engage à citer le nom de l'auteur.
- L'association « Off de Perpignan » décline toute responsabilité en cas de perte ou dommage durant l'acheminement postal, la manipulation ou l'exposition des œuvres. Toutes les œuvres sont envoyées sous la responsabilité du candidat.
- L'association « Off de Perpignan » ne serait tenue responsable en cas d'annulation de ce concours si les circonstances l'imposaient.
- L'association se réserve le droit de refuser toute collection non-conforme au règlement (nombre de photo, format non-conforme, délai non respecté, bulletin de participation incorrect, etc.)
- Les vainqueurs du Jordi d'Or 2010 remettront à l'association, leur collection primée sur CD en 300 dpi (certaines photos peuvent figurer sur le guide du Off).

### Article 9 : Envois

Les photos doivent être envoyées à l'adresse suivante:

**ASSOCIATION « OFF DE PERPIGNAN »**  
**CCI de Perpignan et des Pyrénées-Orientales**  
**Service communication et animation du territoire**  
**Quai de-Latre-de-Tassigny BP 10941**  
**66020 PERPIGNAN CEDEX**

*Les photos seront renvoyées aux candidats, s'il est joint une enveloppe renforcée non affranchie, portant le nom et l'adresse de l'auteur pour la réexpédition dans un délai de six mois après la clôture de l'exposition.*

**Le concours permet d'obtenir des points pour le titre d'Artiste et Maître de la Fédération Catalane de Photographie, reconnu avec le numéro 2010-15.**

Pour toute question, contacter : **Delphine Pons Serradeil**  
04.68.35.90.99 – [delphine.pons@perpignan.cci.fr](mailto:delphine.pons@perpignan.cci.fr)

# BULLETIN DE PARTICIPATION

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_

E-mail : \_\_\_\_\_

Site web : \_\_\_\_\_

Titre de la série : \_\_\_\_\_

Au dos de vos photos devra figurer le titre de l'exposition uniquement, les photos devront être numérotées de 1 à 5.

Aucun signe extérieur ne permettra d'identifier l'auteur, les coordonnées ci-dessus devront être déposées dans une enveloppe fermée sur laquelle figurera le nom de votre exposition, enveloppe qui accompagnera l'envoi.

Signature obligatoire :

